

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
ESPACE PUBLIC**

**Sous-domaine :
Aménagement d'un
Parcours Santé et
création d'un
Pumptracks**

**OBJET :
Demande
de subvention
REGION**

N° 02/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 23 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 16 Janvier 2023

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Absents excusés : Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Emilie BELUCHE.

Mr Michel GREFFIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil que dans le cadre de la politique « Sport-Equipements de proximité », la réalisation d'un parcours de santé et la création d'un pumptracks aux abords du City Park.

Afin d'accompagner financièrement la commune dans la réalisation du projet, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Le projet établi par le bureau d'études OPALE s'appuie sur un estimatif des travaux de 155 175,50 € HT, soit 186 210,60 € TTC.

Il propose le financement suivant :

- Subvention Agence Nationale du Sport : 22 700 €,
- Subvention Région Occitanie : 20 000 €,
- Fonds communaux : 62 475,50 €,
- Emprunts : 50 000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des travaux pour un montant TTC de 186 210,60 €, ainsi que le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** une aide de 20 000 € auprès du Conseil Régional Occitanie,
- **MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230123-20230123DELO2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023


